

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 9 (1911)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jahrgang IX

Schweizerische

15. Februar 1911.

Geometer-Zeitung

Zeitschrift des
Vereins Schweizer. Konkordatsgeometer

Organ zur Hebung und Förderung
des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Prof. J. Stambach, Winterthur

Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

Jährlich 12 Nummern
und 12 Inseratenbulletins

No. 2

Jahresabonnement Fr. 4.—
Unentgeltlich für Mitglieder

Comité central.

Extrait du protocole de la séance du comité du 7 janvier 1911 à Olten.

En présence de tous les membres du comité, le président Ehrensberger ouvre les débats en rappelant que le 1^{er} janvier 1911 sont entrés en vigueur les art. 950 du C. c. s., 38—42 du titre final de cette loi; l'arrêté fédéral concernant la participation de la Confédération aux frais des mensurations cadastrales du 13 avril 1910, l'ordonnance sur les mensurations du 15 décembre 1910, les instructions sur les mensurations cadastrales suisses du 15 décembre 1910.

C'est le point final à l'histoire de l'arpentage suisse, et après avoir indiqué dans ce domaine les bases, pour les prix concernant cette grande œuvre, il est permis de rappeler que notre Société s'est toujours préoccupée d'aider aux nombreux travaux préparatoires; l'association verra avec d'autant plus de plaisir s'ouvrir cette nouvelle ère de progrès.

Les débats portent sur diverses affaires internes:

1^o *Mutations.* Dans la Société centrale sont acceptés 21 nouveaux membres, savoir Messieurs:

Bosshard H., Konkordatsgeometer, Winterthur, Walkestr. 20.

Frick Alfred, Ingenieur u. Konk.-Geom., Zürich II, Seestr. 30.

Frischknecht Gust., Konk.-Geom., Wädenswil z. alten Enge.